

Commission de l'Education du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

---

2 JUILLET 2008

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUILLET 2008 (MATIN)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 64 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Richard Miller à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale, relative au « partenariat de l'enseignement de promotion sociale avec les Carrefours Emploi Formation » . . . . .	3
1.2	Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale, relative aux « investissements dans la formation et la promotion sociale » . . . . .	4

Présidence de Mme Julie de Grootte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9 h 30.*

Mme la présidente. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 64 du règlement)

### 1.1 Question de M. Richard Miller à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale, relative au « partenariat de l'enseignement de promotion sociale avec les Carrefours Emploi Formation »

M. Richard Miller (MR). – Les Carrefours Emploi Formation – CEFo – constituent un lieu d'information et de ressources pour tout projet professionnel. Ils sont le résultat d'un partenariat entre divers experts de l'insertion socio-professionnelle, dont le Forem, l'IFAPME, l'AWIPH et l'enseignement de promotion sociale. Nous avons déjà abordé ce thème au parlement wallon, mais je souhaiterais connaître l'apport de l'enseignement de promotion sociale dans ce dispositif.

Par ailleurs, certains enseignants de promotion sociale sont détachés auprès des CEFo. Malheureusement, ces conseillers ne peuvent être nommés dans leur fonction et sont en lutte plusieurs fois par an pour conserver leur poste. Vous avez déjà apporté des éléments de réponse à ce sujet lors de la question que je vous avais adressée à Namur. Il existe un partenariat entre Région wallonne et Communauté française pour aider le public dans sa recherche d'emploi, de formation, de création d'activité ou d'orientation.

Où en sont les concertations entre Région et Communauté en vue d'améliorer ce partenariat, notamment en réglant le problème du statut des conseillers en formation? La ministre-présidente Arena, qui gérait à l'époque la promotion sociale, avait promis d'y réfléchir. Quelles solutions envisagez-vous?

M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale. – Comme vous venez de le souligner, vous m'avez récemment interrogé sur la situation professionnelle des agents de l'enseignement de promotion sociale travaillant dans les Carrefours Emploi Formation. Je vous ai répondu au parlement wallon en tant que ministre à double casquette. Aujourd'hui, vous

m'adressez une question sur le même sujet, dans le souci, j'imagine, d'avoir une vision complète de cette thématique.

Vous me demandez quel est l'apport de l'enseignement de promotion sociale aux CEFo.

Sur la base des données de 2007, 31 équivalents temps plein engagés dans l'enseignement de promotion sociale sont mis à la disposition des CEFo; vingt-cinq personnes ont une charge complète, douze travaillent à mi-temps.

Grâce à la présence de conseillers détachés par l'enseignement de promotion sociale, toute personne s'adressant à un CEFo peut être informée sur les formations organisées dans cet enseignement et sur les différents parcours de formation. Par la reconnaissance des titres, y compris les titres de compétences délivrés par le Consortium de validation des compétences, et la reconnaissance des capacités hors enseignement, le conseiller peut prodiguer des informations sur les différentes passerelles existant entre les partenaires de l'insertion à l'emploi et l'enseignement de promotion sociale. En outre, la capitalisation des acquis et la certification délivrée à l'issue des sections constituent un atout essentiel dans la plus-value apportée par l'enseignement de promotion sociale dans le cadre d'un service qui a pour mission d'informer.

La dimension multipartenariale du dispositif est donc bénéfique à chaque opérateur, notamment grâce aux spécificités des agents qui en sont issus.

Vous souhaitez également savoir où en sont les concertations entre la Région wallonne et la Communauté française pour améliorer ce partenariat. Elles ont lieu au sein du comité d'accompagnement qui se réunit sous l'égide de Forem Conseil et traite, notamment, de l'évaluation de l'action des CEFo, de l'adaptation des heures d'ouverture, des activités proposées aux différents publics en fonction de la sous-région dans laquelle est implanté chaque CEFo, de la participation aux plans régionaux, comme Job Pass par exemple, des mesures à prendre en matière de formation complémentaire des conseillers et de l'adaptation du règlement d'ordre intérieur. Une nouvelle mission vient par ailleurs d'être confiée aux CEFo, à savoir l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi dans les métiers en pénurie.

Votre troisième et dernière question revient sur la situation professionnelle des conseillers en formation issus de l'enseignement de promotion sociale. Vous me demandez quelles solutions sont envisageables pour assurer une stabilité statutaire aux agents désignés temporairement comme

conseillers en formation. Je ne peux que vous répéter ce que je vous ai dit récemment au parlement wallon. En l'état, en raison d'un financement qui n'est pas structurel, il n'est pas possible de nommer ces personnes.

Il est permis d'envisager que les pouvoirs organisateurs concernés désignent les agents dans les fonctions organiques pour lesquelles ils possèdent les titres ou que leur expérience spécifique dans les domaines du conseil et de l'orientation soit prise en compte par les partenaires de l'enseignement de promotion sociale dans les CEFo à des fins de recrutement, si des opportunités s'y présentent.

**M. Richard Miller (MR).** – La situation que nous connaissons est la conséquence de ce fonctionnement « à double casquette ». Cependant, nous souhaitons que cette architecture chapeauté par la Communauté française, la Région wallonne et la Région bruxelloise permette de continuer à développer les synergies.

Monsieur le ministre, vos deux réponses m'apportent une vision complète du dossier.

### 1.2 Question de Mme Françoise Fassiaux-Looten à M. Marc Tarabella, ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale, relative aux « investissements dans la formation et la promotion sociale »

**Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS).** – Monsieur le ministre, le groupe « Sud-Presse » dans son édition du 18 juin dernier s'est fait l'écho de vos projets pour la formation et la promotion sociale. Une opération importante est ainsi mise en évidence avec l'octroi de 40 000 ordinateurs aux écoles.

Pourriez-vous nous dire comment seront répartis ces équipements ? En effet, vous mentionnez divers types d'enseignement, dont le secondaire et la promotion sociale, qui sont particulièrement exigeants en termes de capacité technique et qui visent une formation professionnelle de plus en plus axée vers les nouvelles technologies et les équipements récents.

Par ailleurs, qu'en est-il des logiciels équipant ces ordinateurs ? A-t-on en parallèle recensé les besoins des différents secteurs et niveaux d'enseignement concernés en logiciels spécifiques à la bureautique, aux branches techniques ou scientifiques, au dessin industriel, aux langues ? Certains centres de formation en ont un urgent besoin.

La promotion sociale – vous le rappelez à très juste titre – est un maillon essentiel de notre système d'enseignement, comme évoqué hier en com-

mission. Cet enseignement correspond à un niveau de renforcement, de réorientation, de rencontre entre les jeunes étudiants qui souhaitent acquérir des compléments de formation et des professionnels ou des étudiants déjà engagés dans un métier et désireux de se réorienter ou de renforcer leurs connaissances.

Ce niveau est donc particulièrement exigeant. Les professeurs engagés sous statut d'experts connaissent les équipements et les logiciels utilisés dans les entreprises, industries ou services. Ont-ils été consultés pour ces acquisitions et ont-ils éclairé le choix du matériel ? Les logiciels d'exploitation comme les logiciels techniques, comptables ou de développement ont-ils été choisis en suivant l'avis de ces experts ? Les écoles et les enseignants ont-ils la capacité financière d'acheter ces nouveaux logiciels ou prévoyez-vous, là aussi, une aide de la Communauté et de la Région à votre niveau de compétence ?

Enfin, permettez-moi de vous remercier de ces efforts et de vous féliciter de cette étape importante dans le réinvestissement de matériel dont bénéficie notre enseignement.

**M. Marc Tarabella,** ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le projet Cyberclasses me tient particulièrement à cœur car plusieurs de mes prédécesseurs se sont cassé les dents sur le dossier. Ces ordinateurs, attendus depuis trois ou quatre ans, permettront aux enseignants et aux élèves de disposer d'un matériel informatique performant.

L'informatique est un élément incontournable tant dans la vie professionnelle que privée. Il est essentiel de former au mieux nos jeunes à son utilisation. L'enseignement de promotion sociale a, lui aussi, un rôle majeur à jouer dans la formation des adultes aux nouvelles technologies.

La concrétisation du projet Cyberclasses nécessitait la passation de différents marchés publics. Les derniers marchés sont en cours, ce qui rend prématurée la réponse à certaines questions relatives notamment aux logiciels qui équiperont les ordinateurs.

Toutefois, en réponse à votre question sur la répartition de ce nouveau matériel, je vous dirai que nous avons voulu que ce projet bénéficie à tous les types et niveaux d'enseignement. L'enseignement primaire ordinaire et spécialisé ; l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé et l'enseignement de promotion sociale sont donc concernés. Au total, 580 000 élèves profiteront du projet.

Dans l'enseignement de promotion sociale, il

a été décidé de commun accord avec ses représentants d'équiper une implantation de chaque école. Ces implantations seront dotées d'un serveur ainsi que de locaux à câbler et d'ordinateurs en fonction d'un nombre de « périodes-élèves » déterminé. Des formations à l'utilisation de ce nouveau matériel sont prévues pour les enseignants.

J'ai volontairement omis de répondre à certaines de vos questions. En effet, deux ou trois jours après mon arrivée à la tête du département, j'apprenais, le 22 ou le 23 juillet 2007, que le Conseil d'État avait estimé que les cinq offres remises pour les PC n'étaient pas conformes au cahier de charges. Après de longues palabres, j'ai été contraint de recommencer la procédure. Le respect de la procédure négociée a été mon leitmotiv. Onze mois et demi plus tard, nous sommes dans une phase décisive. Si le projet ne passe pas, je vous réserve une surprise. Quoi qu'il en soit, vous aurez l'opportunité de revenir sur le problème à la Région.

**Mme Françoise Fassiaux-Looten (PS).** – Il faut que ces moyens soient mis à la disposition des enseignants et des étudiants. Des ordinateurs sans logiciels ou des logiciels sans ordinateurs, cela ne va pas ! En tout cas, je vous interrogerai volontiers à la Région.

**Mme la présidente.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 9 h 50.*